

2025/09/20

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 2 septembre 2025 - Délibération n° 2025/09/20

**OBJET : Construction d'un tiers-lieu de santé médico-social à Ahun – approbation de l'Avant-Projet définitif (APD) et du plan de financement prévisionnel**

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 août, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SPRINGER Liliane – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – VERGNAUD Didier – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAGRANGE Serge – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – LAPORTE Martine - CAILLAUD Monique – PARAYRE Régis – LUMY Bernard

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – DUGAY Jean-Pierre – ROYERE Joël – COUCAUD Thierry – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – DEPATUREAUX Gilles – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick – MEYER Christian

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Philippe BOUDEAU
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Claudine DAURY
6. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD
8. M. SIMON-CHAUTEMPS Franck donne pouvoir à Pierre-Marie NOURISSEAU

Suppléances : VERGNAUD Didier – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Martine LAPORTE

Scrutin ordinaire

| En exercice | Présents | Votants       |          |        |               |
|-------------|----------|---------------|----------|--------|---------------|
| 64          | 38       | 46            |          |        |               |
| Pour        | Contre   | Abstention(s) | Blanc(s) | Nul(s) | Refus de vote |
| 44          | 0        | 2             | 0        | 0      | 0             |

Vu l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2025/06/03 du Conseil communautaire en date du 17/06/2025 approuvant l'Avant-Projet Sommaire (APS) de la construction d'un tiers-lieu de santé médico-social à Ahun, l'enveloppe prévisionnelle maximale de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel associé ;

Le Président informe le Conseil que, depuis sa dernière séance du 17/06/2025 :

-Les titulaires et montants de certaines prestations d'honoraires manquantes sont désormais connus (études géotechniques, bureau de contrôle technique et coordinateur SPS).

-L'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu l'Avant-Projet Définitif (APD) des travaux avec un descriptif précis et une estimation par lot. En complément des travaux de base, les futurs marchés de travaux intégreront 2 Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) que la Conseil communautaire pourra ou non retenir afin de produire de l'électricité - ombrières sur parking et panneaux photovoltaïques en toiture – et de mettre en œuvre une autoconsommation collective intéressant prioritairement les bâtiments intercommunaux distants.

-Un tour de table avec les financeurs potentiels s'est tenu le 26 juin 2025 et a permis de préciser l'éligibilité du projet auprès de certains et d'obtenir des premières informations sur leur niveau maximum d'intervention. Les demandes seront déposées en septembre 2025 pour faire confirmer les financements, sur la base de l'APD de travaux.

-Pour financer le reste à charge de l'EPCI, il sera proposé au Conseil communautaire de se prononcer, par une délibération complémentaire, pour recourir à une opération de finance participative dans le cadre d'un marché public de prestations de collecte de dons par l'intermédiaire d'une plateforme de financement participatif.

Dans le respect de l'enveloppe financière maximale votée par le Conseil communautaire le 17 juin 2025, le Président présente ainsi au Conseil le nouveau plan de financement prévisionnel, qui, dans sa configuration la plus favorable serait le suivant:

| Dépenses en (en € HT)                                                                          | RECETTES                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>TRAVAUX :</b> <b>1 525 000,00 €</b>                                                         | <b>Subventions publiques (58,97%)</b> <b>986 487,50 €</b> |
| Travaux - base (estimation APD juillet 2025) :                                                 | Etat – DETR (50%) : 836 487,50 €                          |
| 1 450 000,00 €                                                                                 | Région NA (5,98%) : 100 000,00 €                          |
| Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE – estimation APD juillet 2025) :                  | Département (2,99%) : 50 000,00 €                         |
| -Fondations et structures des ombrières :                                                      | <b>Autofinancement Com Com (41,03%)</b>                   |
| 50 000,00 €                                                                                    | <b>686 487,50 €</b>                                       |
| -Panneaux photovoltaïques : 25 000,00 €                                                        |                                                           |
| <b>RESEAUX</b> <b>5 385,00 €</b>                                                               |                                                           |
| Raccordement électrique tarif jaune et prestations conformité télécoms (estimation) 5 000,00 € |                                                           |
| SPANC – Conception et exécution <b>385,00 €</b>                                                |                                                           |
| <b>HONORAIRES</b> <b>142 590,00 €</b>                                                          |                                                           |
| Maîtrise d'œuvre 127 500,00 €                                                                  |                                                           |
| Etudes géotechniques 5 960,00 €                                                                |                                                           |
| Contrôle technique 6 360,00 €                                                                  |                                                           |
| Coordinateur SPS 2 770,00 €                                                                    |                                                           |
| <b>TOTAL DEPENSES ELIGIBLES AUX FINANCEMENTS</b> <b>1 672 975,00 €</b>                         | <b>TOTAL RECETTES</b> <b>1 672 975,00 €</b>               |



|                                                                 |                |                 |                |
|-----------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| Aléas sur travaux (4%) – non éligibles aux financements publics | 59 630,00 €    | Autofinancement |                |
| TOTAL DEPENSES                                                  | 1 732 605,00 € | TOTAL RECETTES  | 1 732 605,00 € |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve l'Avant-Projet Définitif (APD) des travaux selon décomposition et estimation des lots présentées.
- Valide le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-avant.
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil départemental de la Creuse.
- Autorise le Président à préparer les futurs marchés de travaux et la consultation associée.
- Dans le respect de l'enveloppe financière maximale de l'opération, et en cas d'aléas, autorise le Président à signer toute modification éventuelle aux futurs marchés de travaux.
- Dit que, en cas de modifications engendrant un dépassement de l'enveloppe maximale financière allouée à l'opération, une nouvelle délibération du Conseil communautaire sera nécessaire pour les valider.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,

Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

